# Projet d'établissement de CHERAIN

## 1. PREAMBULES

Le rôle primordial de l'école se situe dans l'enseignement mais il est également éducatif, uniquement en complémentarité à celui des parents.

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation. Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

#### 2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

# A. Horaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45-11h50	8h45-11h50	8h45-11h30	8h45-11h50	8h45-11h50
12h50-15h30	-12h50-15h30		12h50-15h30	12h50-15h30

# B. Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence doit être signalée à l'école avant le début des cours et justifiée par un mot écrit des parents au plus tard le lendemain. Pour toute absence à partir de 3 jours pour raison médicale, un certificat médical doit être remis au plus tard le quatrième jour.

# C. <u>Utilisation de l'image</u>.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

#### 3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

- -Développer l'autonomie grâce au travail en ateliers ou par projets
- -Mettre en place une stratégie de construction de savoirs (manipulations, défis,...)
- -Développer la créativité dans tous les domaines
- -Mise en évidence de l'importance de l'hygiène de vie
- -Continuité dans les apprentissages durant tout le cursus scolaire
- -Différenciation et remédiation
- -Travail par projets communs à l'école et en cycle de manière occasionnelle
- -Sensibilisation à la citoyenneté et à l'environnement

#### 4. NOS SPECIFICITES

- Trois classes maternelles assistées d'une puéricultrice, cinq classes primaires
- -Garderie à partir de 07h30 jusqu'à 19h15
- -Cours d'anglais à partir de la première primaire
- -Psychomotricité et cours d'éducation physique dans une salle adaptée, spacieuse, riche d'un matériel varié
- -Gratuité des cours de natation à partir de la troisième maternelle
- -Matériel informatique complet, cyberclasse, tableau numérique
- -Classes de découverte en cycle 5/8 et 10/12
- -Espace numérique accessible (situé dans l'école)
- -Local audiovisuel
- -Aide supplémentaire et travail en groupes restreints pour la remédiation et la différenciation
- -Matériel didactique varié et récent pour les manipulations mathématiques
- -Matériel riche et varié pour exploiter la créativité et l'imagination
- -Espaces culinaires
- -Coin sieste en maternel, bien aménagé et isolé, avec petits lits individuels, encadré par une puéricultrice

- -Locaux supplémentaires pour les cours spéciaux (morale, religion, anglais, activités manuelles, remédiation,...)
- -Mare pédagogique sécurisée
- -Pré fleuri
- -Cour de récréation spacieuse avec espaces verts (vergers, plaine de jeux, terrain de football)
- -Tricycles et toboggan pour les enfants de maternel
- -Trois préaux
- -Deux réfectoires spacieux
- -Possibilité de repas chauds ou potages à prix démocratique
- -Parking spacieux et sécurisé
- -Infrastructure accessible aux personnes à mobilité réduite
- -Entretien quotidien des locaux et sanitaires
- -Cadre de vie accueillant dans un environnement coloré et agréable pour le bien-être de vos enfants
- -Vélos pour les enfants de maternel

## 5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

# 5.1 Nos méthodes au quotidien.

# 5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.

Nous développons les différentes disciplines : français, mathématique, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, les langues et cours philosophiques.

#### Les méthodes:

- -La pédagogie active où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.
- -La pédagogie différenciée est développée par diverses méthodes adaptées, des outils, des processus et des consignes pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et leur rythme.
- -La continuité des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.
- -L'évaluation formative : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.
- -L'évaluation sommative : bilan des acquis des élèves au niveau de toutes les disciplines développées.

### 5.1.2. Découverte, production, création.

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme : le théâtre

- la poésie
- l'art (bricolage, techniques artistiques ...)
- · l'écriture (textes, panneaux, affiches, correspondance, règlements de classe, création d'un journal ...)
- les travaux de présentation (expositions, élocutions...)
- l'informatique (utilisation des TIC)

# 5.1.3. Articulation pratique/théorie.

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de Compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes ou lors de thèmes, de projets.

### 5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.

Différentes pratiques pédagogiques :

- Les enfants peuvent effectuer leurs apprentissages en travail individuel, collectif, par contrat, groupes de besoin et/ou de niveaux, leçons frontales, ateliers, projets pédagogiques, différenciation, remédiation...
- Travail en cycles 2,5/5, 5/8, 8/10, 10/12 en fonction des projets
- Travail interclasse

#### 5.1.5. Les évaluations.

- Tests effectués par le PMS à la demande des parents ou des enseignants
- Mise en place de dossiers d'élèves
- Des évaluations sommatives sous forme de contrôles ont lieu de façon régulière dont les notes se trouvent dans le bulletin
- Evaluation du comportement par chaque enseignant dans le bulletin
- Evaluations externes, non certificatives en P3 et P5
- Evaluations certificatives du CECP en fin de P2 et P4
- Evaluations certificatives en vue de l'obtention du CEB en P6

## 5.1.6. Eveil aux professions.

- Sensibiliser aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes extérieures (ex. boulanger, facteur, pompier...)
- Visites d'une école secondaire

#### 5.1.7. Accès aux médias.

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias :

- bibliothèque de classe, bibliobus
- utilisation de journaux (presse quotidienne) et de revues
- TV, DVD, K7, CD, clés USB, accès internet
- Ordinateurs, internet (principalement en primaire), tableau numérique
- Publicités, affiches, livrets d'informations

# 5.1.8. Activités culturelles et sportives.

- -Assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire :
  - o Psychomotricité en maternel
  - o Natation dès la 3ème maternelle
  - $\circ\quad Expression\ corporelle$
  - o Education physique en primaire
  - o Jeux
  - o Patinage
  - o Cross « Je cours pour ma forme »
  - o «En sport aussi, une ardeur d'avance »
  - o Journée VTT P3 à P6
  - o Kayak P5 et P6
  - o Visites et sorties pédagogiques
  - o Prix Versele
  - o Dictée du Balfroid
  - o Je lis dans ma commune
  - Les journées du Patrimoine
- -Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités : musée, théâtre, cinéma, exposition...
- -Ouverture sur le monde par des journées ou des classes de dépaysement

# 5.1.9. Citoyenneté.

- Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect:
  - o De soi et des autres (éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance, alimentation saine...)
  - o Des consignes et des règlements (de la classe, de l'école, de la cantine...)
  - o De l'environnement (recyclage, tri des déchets, éveil à la nature et aux animaux...)
  - o Des lieux et du matériel
  - Ponctuellement, débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux)
- En fonction des événements, débats concernant le vécu des enfants

- Sécurité routière
- Animation du Centre de Santé
- Jeudi, jour du fruit pour tous.
- Participation aux Journées du Patrimoine
- Vente au profit du Télévie
- Opération « Villages Propres »
- Entretien du sentier pédagogique « Au naturel »
- Participation à la semaine sans pesticides
- Ramassage des déchets dans la cour chaque semaine
- Charte des règles de savoir vivre et tableau de mise à l'honneur des élèves ayant respecté la charte

# 5.1.10. Ouverture sur le quartier

- Découverte de l'entité
- Histoire du quartier
- Visites de monuments
- La commune
- Points géographiques (le ruisseau de Cherain, le moulin, la place du village, l'église de style roman, ...)
- Sentier pédagogique

#### 5.1.11. Communication

L'objectif principal de l'école reste de permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences, des savoirs et savoir-faire dans le respect de son intégrité physique et morale et la stimulation de sa curiosité. Pour cela, il est important de chercher à construire des relations de confiance entre l'équipe éducative et les parents :

- au journal de classe, lien entre les parents, l'école et les enfants (doit être **paraphé chaque jour** par les parents)
- Avis affichés aux valves de l'école pour les informations relatives à la vie de l'école
- Réunions de parents individuelles et collectives à la demande
- Fêtes à l'école (expositions, spectacles, bal du carnaval...)
- Mallette obligatoire en maternelle pour y insérer les communications.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

#### 5.2 Nos Actions concrètes.

#### 5.2.1. Sujet / année scolaire

De 2015 à 2018 : « Le jeu comme outil pédagogique »

# 5.2.2. Buts.

- Sociabiliser, socialiser
- Coopérer
- Créer des règles
- Respect des règles
- Travailler avec plaisir
- Favoriser l'engagement personnel dans l'apprentissage
- Travailler la continuité dans les cycles

## 5.2.3 Construction.

- Différentes approches des matières, des apprentissages
- Utiliser de nombreuses disciplines : artistique, mathématique, géographique, historique, sportive, ...
- Invitation de personnes ressources
- Création d'une ludothèque en classe

# 5.2.4 Implication des élèves.

- Création de jeux
- Découverte de jeux anciens et nouveaux
- Jeux intérieurs et extérieurs
- Jeux de coopération
- Finalité : avant-midi jeux

Grâce à la créativité que suscite le matériel, le jeu exige de mobiliser des compétences en élaborant des stratégies personnelles ou collectives.

Les compétences disciplinaires seront développées au travers de ce projet d'établissement.

# 5.3 Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiations, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année,...)

# 5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence, la différenciation sera pratiquée pour pallier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée...

Dans certains cas soumis à l'avis du PMS, une convention avec l'enseignement spécialisé peut être établie en vue d'une intégration temporaire d'un élève.

Toutefois, le nombre de projets doit être limité dans les classes afin de maintenir un équilibre des difficultés pouvant être remédiées dans l'enseignement ordinaire.

# 5.5 Adaptation à la langue de l'enseignement

Dans le cas du décret relatif à l'adaptation à la langue d'enseignement, le cas de chaque élève réunissant les conditions sera analysé. Des solutions adéquates seront proposées en fonction des circonstances et opportunités.

# 5.6 Formation des enseignants

#### 5.6.1. Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B.(Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum. Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment. L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module. Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement). Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances, ....L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci. Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

#### 5.6.2. Les formations obligatoires.

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celles-ci ci à l'U.V.C.B. La troisième journée sera organisée au niveau MICRO.

## 6. FRAIS SCOLAIRES

Les frais scolaires seront réclamés au fur et à mesure des besoins.

# 6.1. Frais obligatoires

### Pour les activités liées au projet d'établissement

Transport avec le bus communal vers la plupart des activités pédagogiques	Gratuit
Entrée bassin de natation et déplacement	Gratuit
Frais de copie pour les apprentissages	Gratuit
Frais de copie à la demande des parents	0,25€/pageA4
Activités culturelles en primaire	25€ primaire
Activités culturelles en maternel	10€ maternel
Patinoire	4€
Kayak ou excursion fin d'année	8€
Cross « Je cours pour ma forme »	0,50€
Pantoufles de sport	+/- 6€
1 <sup>er</sup> t-shirt de sport	gratuit
2ème t-shirt de sport	7€
Short de sport	+/- 7€
Maillot de bain et bonnet	
Recettes culinaires	5€
Collations saines quotidiennes en 1ère maternelle	15 à 20€
Un fruit le jeudi	gratuit
Classes d'activités extérieures (2 à 4 jours) de la 3ème maternelle à la 2ème primaire 1 an sur 2 *	+/- 100€
Classes de dépaysement (5 à 15 jours) de la 5ème à la 6ème primaire 1 an sur 2 *	150 à 170€

<sup>\*</sup>Possibilité de paiements échelonnés et des activités seront organisées pour réduire le coût.

# 6.2. Frais facultatifs Les activités facultatives ne peuvent être exploitées en classe sauf si l'école fournit le matériel.

Fournitures scolaires simples, durables et réutilisables	+/- 20€
Abonnements	40€
Brevet	0,75€
Bibliobus	0,50€
Barbecue de fin d'année	3,50€
Activité éventuelle en fonction de l'actualité	5€

# 7. GENERALITES

- > Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :
- > Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental
- > Décret « Ecole de la réussite »
  - ☐ Mise en place d'une organisation en cycles.
- > La circulaire du 10/08/1998
  - □ Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire
  - □ Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
  - Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation
  - □ Distinguer évaluation sommative et formative.
- > Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur
- > Décret 11/07/2002
  - Organisation des formations en cours de carrière

Construit par:

Approuvé par:

Les Enseignants et la Direction

Le Conseil de Participation et Le Collège Communal

Accepté par : Les Parents Signatures